

Date de la convocation : 28 janvier 2015
Date de l'affichage en Mairie : 28 janvier 2015

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille quinze et le quatre du mois de février, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLEST, M. CHAPUIS, M. DAUDE, Mme LAURENT, Mme RASCHETTI, Mme BEAUFORT, M. DUFOUR, Mme CHALLET, M. SACCOCCIO

Pouvoir :

M. DESGRANGES donne pouvoir à Mme BERTRAND
Mme CHADOURNE donne pouvoir à M. CHAPUIS

Madame BEAUFORT est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Approbation procès-verbal séance du conseil municipal du 15 décembre 2014

PERSONNEL

2 - Convention de partenariat avec le CNFPT - Autorisation signature

FINANCES

3 - Demande DETR - Aménagement bâtiments périscolaires - Approbation

4 - Réserve parlementaire de Monsieur le Député - Demande modification du projet concerné

5 - Demandes attribution réserve parlementaire aux Sénateurs pour deux projets communaux

6 - Subvention à la coopérative scolaire pour voyage en classe de découvertes classe de CM2 de l'école primaire publique année scolaire 2014-2015 - Approbation

URBANISME

7 - Enquête publique environnementale suite à demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate forme logistique sur la commune de Valence ainsi qu'une demande de permis de construire à cet effet déposé par la société PRD - Avis du Conseil Municipal

TRAVAUX - AMENAGEMENT

8 - Projet aménagement bâtiments périscolaires - Autorisation lancement procédure d'appel d'offres

9 - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux enfouissement réseaux et éclairage public Route Départementale 379

dite route de Toulaud hors agglomération et demandes de subvention correspondantes - Approbation
10 - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux enfouissement réseaux et éclairage public Route Départementale 86 hors agglomération quartier « Les Freydières » et demandes de subvention correspondantes - Approbation

INTERCOMMUNALITE

11 - CCRC - Modification statutaire - Prise de compétences communications électroniques - Approbation
12 - CCRC - Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique - Approbation

DOMAINE - PATRIMOINE

13 - Ventes terrains communaux situés quartier La Plaine à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » - Modifications apportées à la délibération du 15 décembre 2014 - Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I - Approbation procès-verbal séance du 15 décembre 2014

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Convention de partenariat avec le CNFPT - Autorisation signature

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal un projet de convention avec le CNFPT actant les modalités de la participation financière de la collectivité dans le cadre des actions de formation particulières, différentes de celles prévues par le programme de formation du centre.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,*

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec le CNFPT actant les modalités de la participation financière de la collectivité dans le cadre des actions de formation particulières, différentes de celles prévues par le programme de formation du centre.

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Demande DETR - Aménagement bâtiments périscolaires - Approbation

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune va engager des travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire.

Elle propose de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux susmentionnés

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tournon/Rhône au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement du bâtiment périscolaire.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération établi comme suit :

DEPENSES :

Prestations	Montant HT
Lot gros oeuvre	20800
Lot charpente couverture	104000
Lot platerie peinture	26000
Maîtrise d'œuvre	15080
Frais divers (honoraires dépôt autorisation d'urbanisme, frais d'appel d'offres, mission OPC, Mission contrôle techniques, ect)	20 000
TOTAL	185 880

RECETTES :

Financement	Taux	Montant HT
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	40 %	74352
Emprunt	30 %	55 764
Autofinancement	30 %	55 764
TOTAL	100 %	185 880

- **RAPPELLE** que le plan de financement susmentionné est susceptible d'être modifié compte tenu de l'engagement éventuel de nouveaux co-financeurs
- **DIT** que toute modification du plan de financement fera l'objet d'une information complémentaire auprès des services de l'Etat

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Réserve parlementaire de Monsieur le Député - Demande modification du projet concerné

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la correspondance adressée par Monsieur le Député Olivier DUSSOPT qui a inscrit, dans le cadre des crédits dits de réserve parlementaire, une subvention d'un montant de 10 000 Euros au bénéfice de la commune concernant le projet de réalisation d'une salle de sport. Monsieur le Député sollicite dans les meilleurs délais la transmission d'un dossier de demande subvention complet.

Madame le maire indique que pour des raisons techniques et financières, le projet ne pourra aboutir au cours de l'année 2015.

Elle propose à ce titre aux membres du conseil de solliciter Monsieur le député pour engager cette subvention sur le projet de sécurisation de la RD 86 plutôt que sur le projet de réalisation d'une salle de sport.

Sur cette proposition, certains membres du conseil municipal s'expriment.

Monsieur COULMONT indique que le projet de subvention par un Député est soumis à autorisation du ministre de tutelle et que de fait une modification à ce stade est plutôt de nature à mettre en difficulté le Député et le principe même de l'attribution de cette subvention.

A ce titre, et compte tenu du fait que la subvention de 10000 € ne représente qu'un faible montant dans le coût total du projet de la sécurisation de la RD 86, il propose que soit maintenue la subvention sur le projet initial et indique que le dossier peut être constitué à partir des frais de maîtrise d'oeuvre nécessaires à l'évaluation du projet, en précisant que cette évaluation permettra la facilitation de la prise de décision future du conseil sur l'opportunité du projet.

Monsieur CHAPUIS confirme cette position en indiquant qu'une subvention ne peut être attribuée deux fois sur le même projet, évoquant les sollicitations de subventions faites sur le point suivant de l'ordre du jour.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de maintenir la subvention d'un montant de 10 000 Euros accordée pour le projet de réalisation d'une salle de sport et ce dans l'objectif d'engager les frais nécessaires pour appréhender au mieux toutes les composantes de la faisabilité de ce projet, que ce soit au niveau financier ou technique.

- **CHARGE** Madame le Maire d'informer Monsieur le Député de la présente décision et de lui transmettre les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Demandes attribution réserve parlementaire aux Sénateurs pour deux projets communaux

Madame le Maire propose de solliciter auprès de Messieurs Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST, Sénateurs de l'Ardèche, des demandes de subvention au titre des crédits dits de réserve parlementaire, et ce pour deux projets d'investissement qui se concrétiseront au cours de l'année 2015. A savoir :

- Travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire
- Travaux d'aménagement de la RD 86 en agglomération

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **SOLLICITE** auprès de Messieurs Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST, Sénateurs de l'Ardèche, des demandes de subvention au titre des crédits dits de réserve parlementaire, et ce pour deux projets d'investissement qui se concrétiseront au cours de l'année 2015. A savoir :

- Travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire
- Travaux d'aménagement de la RD 86 en agglomération

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI- Subvention à la coopérative scolaire pour voyage en classe de découvertes classe de CM2 de l'école primaire publique année scolaire 2014-2015 - Approbation

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la classe de CM2 de l'école primaire va partir en classe transplantée, à Darbres (Ardèche) du 1^{er} au 5 juin 2015. Afin de favoriser et accompagner la réalisation de ce projet, elle propose de verser à la coopérative scolaire, une subvention de 66 euros par élève participant à la classe transplantée.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le versement à la Coopérative Scolaire d'une subvention de 66 euros par enfant participant à la classe transplantée se déroulant à Darbres (Ardèche) du 1^{er} au 5 juin 2015.

- **DIT** que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2015, au chapitre et article s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII - Enquête publique environnementale suite à demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate forme logistique sur la commune de Valence ainsi qu'une demande de permis de construire à cet effet déposé par la société PRD - Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une demande d'avis liée à l'enquête publique établie au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et l'instruction d'une demande de permis de construire concernant un projet d'installation d'une plate forme logistique située ZAC de la Motte Nord et de Mauboule sur la commune de Valence par la société PRD.

Après que Monsieur FAISSE ai précisé que l'ensemble de cette surface de stockage sera mis à disposition de potentielles entreprises intéressées, non connues à ce jour, Monsieur COULMONT indique qu'il ne souhaite pas pour sa part donner un avis favorable à cette enquête. En effet, il pose d'une part le principe de l'absence de projet économique sur cette construction qui n'apportera rien en matière d'emploi, et d'autre part évoque la pollution visuelle que ce bloc de construction métallique apportera aux habitants des hauteurs de Soyons.

D'autres membres du conseil évoqueront leurs difficultés pour appréhender les conséquences environnementales et économiques sur un dossier qui vient d'être proposé au débat en séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avis défavorable : 9 voix (Mesdames TORTET, LAURENT, RASCHETTI, BEAUFORT, Messieurs COULMONT, TCHOKAKLIAN, DAUDE, DUFOUR et SACCOCCIO)

Abstention : 4 voix (Mesdames COUCHON, CHALLET et CHADOURNE et Monsieur CHAPUIS)

Avis favorable : 4 voix (Mesdames BERTRAND, Messieurs DESGRANGES, FAISSE et BALLEET)

- DONNE un avis défavorable au projet ainsi présenté

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VIII - Projet aménagement bâtiments périscolaires -
Autorisation lancement procédure d'appel d'offres**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire.

A ce titre, et considérant que l'estimation du coût des travaux est supérieure à 90 000 Euros hors taxes, elle sollicite l'autorisation d'engager la procédure d'appel d'offres.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE l'engagement de la procédure d'appel d'offres pour le projet d'aménagement du bâtiment périscolaire.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**IX - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise
d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux enfouissement réseaux et
éclairage public Route Départementale 379 dite route de
Toulaud hors agglomération et demandes de subvention
correspondantes - Approbation**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 379 hors agglomération.

Elle propose au Conseil Municipal de confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux, de l'autoriser en conséquence à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de solliciter les demandes de subvention correspondantes.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- AUTORISE le Maire à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un

nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 379 hors agglomération

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDE 07 les demandes de subvention relative à ces travaux

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour travaux enfouissement réseaux et éclairage public Route Départementale 86 hors agglomération quartier « Les Freydières » et demandes de subvention correspondantes - Approbation

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune va engager des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 86 hors agglomération, quartier des Freydières.

Elle propose au Conseil Municipal de confier au SDE 07 la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux, de l'autoriser en conséquence à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de solliciter les demandes de subvention correspondantes.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de télécommunication ainsi que la mise en place d'un nouvel éclairage public au niveau de la route départementale 86 hors agglomération, quartier des Freydières

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDE 07 les demandes de subvention relative à ces travaux

La séance continue, présents les mêmes membres,

XI - CCRC - Modification statutaire - Prise de compétences communications électroniques - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la modification statutaire de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol », avec une prise de compétence « Communications électroniques », telle qu'approuvée par délibération du Conseil Communitaire en date du 11 décembre 2014.

Elle rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification statutaire dans les conditions prévues à l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur COULMONT fait état du constat que le vote sur cette modification statutaire intervient après validation du conseil communautaire. A ce titre, la décision étant prise, ce vote n'est que simple formalité administrative. Il indique qu'en conséquence, il s'abstiendra pour une raison de forme plus que de fonds.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (une abstention : Monsieur COULMONT)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » en date du 11 décembre 2014

- **APPROUVE** la modification statutaire de la Communauté de Communauté de communes « Rhône-Crussol », avec une prise de compétence « Communications électroniques », telle qu'approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014

La séance continue, présents les mêmes membres,

XII - CCRC - Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal l'adhésion de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), actée par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2014.

Elle rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion conformément à l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Locales

Monsieur COULMONT fait état du constat que le vote sur adhésion intervient après validation du conseil communautaire. A ce titre, la décision étant prise, ce vote n'est que simple formalité administrative. Il indique qu'en conséquence, il s'abstiendra pour une raison de forme plus que de fonds.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (une abstention : Monsieur Hervé COULMONT)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » en date du 11 décembre 2014

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), actée par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2014.

La séance continue, présents les mêmes membres,

XIII - Ventes terrains communaux situés quartier La Plaine à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » - Modifications apportées à la délibération du 15 décembre 2014 - Approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 15 décembre il a été acté la vente des parcelles de terrains à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » dont la commune est propriétaire ainsi que les différentes modalités de ces cessions.

Il apparaît nécessaire d'apporter des précisions sur les caractéristiques pdes parcelles ainsi vendues. Celles-ci se définissent comme suit:

Parcelle	Surface (en m2)
ZE 372	1607
ZE 374	1605
ZE 376	9726
ZE 473	9776
ZE 471	957
ZE 468	708
TOTAL	24379

Elle précise également que les autres décisions prises lors de la délibération susmentionnée restent inchangées, notamment le prix de vente fixé à 16.00 euros TTC le m2, celui-ci ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques - Service France DOMAINE - rendu le 29 janvier 2015.

le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014

Vu l'avis favorable rendu le 29 janvier 2015 par la Direction Générale des Finances Publiques - Service France DOMAINE - pour un prix de vente fixé à 16.00 Euros TTC le m2

- **APPROUVE** la vente des terrains propriété communale ci-après désignés à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » :

Parcelle	Surface (en m2)
ZE 372	1607
ZE 374	1605
ZE 376	9726
ZE 473	9776
ZE 471	957
ZE 468	708
TOTAL	24379

- **FIXE** le prix de vente pour chacune des parcelles susmentionnées à 16 €uros TTC le m²
- **DIT** que l'ensemble des frais d'actes divers liés à ces ventes restera à la charge de l'acquéreur
- **APPROUVE** le versement sur une période de trois années (2015 ; 2016 ; 2017) de la somme totale de la vente des terrains, avec le versement d'un tiers de ladite somme chaque année
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » permettant d'acter les modalités de versement
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant leur mise en œuvre
- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » d'une parcelle de 1059 m² à l'intérieur de la future zone d'activités pour un montant de 28.00 euros Hors Taxes le m².

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
20/01/2015	Mandat n° 45	CROUZET URBANISME	600,00	202	90	PLU Tranche optionnelle
20/01/2015	Mandat n° 46	CROUZET URBANISME	1 500,00	202	90	PLU Assistance à la définition des modalités
20/01/2015	Mandat n°47	CROUZET URBANISME	4 650,00	202	90	PLU Phase 1 (étude complémentaire)
20/01/2015	Mandat n° 48	PRINT 07	6 250,00	2051 et 2183	10	Logiciel Open Bee +sacner comptabilité
20/01/2015	Mandat n° 49	BOISSY SARL	960,75	21312	31	Pose bavette d'étanchéité à l'école maternelle
20/01/2015	Mandat n° 50	Paierie departementale 07	218,85	21534	90	Travaux FT enfouissement réseau parcelle ZD 687
20/01/2015	Mandat n° 51	DESAUTEL	58,61	21568	10	Extincteur cantine
20/01/2015	Mandat n° 52	ARDECHE SIGNALISATION	1 011,66	21578	29	Panneaux de signalisation
15/12/2015	Engagement n° 2059	SEDI	333,60	21578	29	Panneaux de signalisation"Voisins vigilants"

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
18/12/2014	Mandat n° 1162	HOTEL BADET	1 933,53	678		Frais d'hotel suite à relogement des personnes
24/12/2014	Mandat n° 1166	IMPRIMERIE DESPESE	398,00	6064		Enveloppes standard au logo de la Mairie
24/12/2014	Mandat n° 1168	ARDECHE DROME HYDR	489,65	61551		Entretien véhicules communaux - camion
31/12/2014	Mandat n° 1180	PLADIS	393,30	6064		Fourniture administrative
31/12/2014	Mandat n° 1194	TEISSIER	351,20	60628		Ampoules
31/12/2014	Mandat n°1195	IMPRIMERIE DESPESE	346,00	6064		Enveloppes
31/12/2014	Mandat n° 1205	LOCA TRANS	305,52	678		Location bennes suite à la coulée de boue du 28/11/14
31/12/2014	Mandat n° 1206	SARL CENTRE EST	2 175,00	678		Curage des canalisations suite à la coulée de boue du 28/11
03/02/2015	Mandat n° 078	RAMPA	10 677,00	6135 et 61523		Illuminations 2014
03/02/2015	Mandat n° 081	TREMPLIN ENVIRONNEMENT	3 391,67	6288		Travaux et taille de débroussaillage

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Zonage	Date Décision	Décision
18/12/2015	AD 202	UC	19/12/2014	Non exercice DP
06/01/2015	ZD 921, 931, 933	UC	9/1/2015	Non exercice DP
06/01/2015	ZD 51, 775, 922, 924, 925	UC	9/1/2015	Non exercice DP
16/01/2015	ZC 718	UC	20/01/2015	Non exercice DP
03/02/2015	ZA 387	UC	03/02/2015	Non exercice DP
03/02/2015	ZA 508 & ZA 513	UC	03/02/2015	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance

Isabel BEAUFORT



Le Maire

Gisèle BERTRAND

